



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 41
• supplés : 4
• représentés : 5
Votants : 46

Date de la convocation :
25 Mai 2018

Secrétaire de séance :
Marie Christine MAILLART

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 28 Juin à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 22 JUIN 2018, s'est réuni à ESCLAINVILLERS sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINQUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, PETIT, LEFEBVRE et NANSOT, Messieurs AMARA, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, BLONDEL (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, DEPRET, HENNEBERT, VAN GOETHEM, GORET, DAIGNY, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, VAN DE VELDE, CHIRAT, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), MIANNE (suppléant de M. DRAGONNE), LEROY, PELTIEZ, SZYROKI et MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Madame BLIN de Monsieur DURAND, Monsieur HENNEBERT de Monsieur JUBERT, Monsieur LAMOTTE de Madame HALL, Monsieur BOULANGER de Madame HALL, Madame MAILLART de Madame BLONDEL

● Absents excusés :

Mesdames MARCEL, HALL (représentée par M. LAMOTTE), ROUX (représentée par M. BOULANGER), BLONDEL (représentée par Mme MAILLART), Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, DURAND (représenté par Mme BLIN), DOUCHET (suppléé par M. BLONDEL), SUIN, HEBERT, CARON, LECLABART (suppléé par Mme SAINQUENTIN), DUTILLEUX, JUBERT (représenté par M. HENNEBERT), PICARD, REMY, DALRUE (suppléé par M. LAMBERT) et DRAGONNE (suppléé par M. MIANNE)

● Absents non excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT, Messieurs BINET, LEVASSEUR, LECONTE, TEN, POTTIER, VERMEIL, BERTRAND Jacques, HEYMAN, GAUMONT, BIECKENS, et CLEMENT

OBJET : COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT/ETUDES DE FAISABILITE
ASSAINISSEMENT/CONVENTIONS

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Vice-Président de la compétence Aménagement de l'Espace,

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 juin 2017 entérinant la conduite d'une étude préfigurative à la prise des compétences eau potable et assainissement imposées par la loi NOTRE.

Compte tenu de l'état des lieux réalisé, ainsi que des nouvelles techniques d'assainissement, il semble judicieux de réaliser une étude complémentaire concernant certain zonage d'assainissement en vue de pouvoir définir finement les investissements du futur service d'assainissement. Cette étude de faisabilité vis-à-vis des différents modes d'assainissement concerne les communes : Arvillers, Fouencamps, Flers-sur-Noye, Hangest-en-Santerre, Le Plessier Rozainvillers, Mézières-en-Santerre et Sourdon.

Dans le cadre de l'appel à projet « organisation des compétences locales de l'eau » de l'agence de l'eau Artois Picardie, la CCALN propose d'être la structure porteuse de cette étude par voie de convention.

	TOTAL net	Subvention AEAP 70%	Reste à charge aux Communes 30% en €	Subvention AEAP 50%	Reste à charge aux Communes 50% en €
Sourdon	3 331,34 €	2 331,94 €	999,40 €		
Flers-sur-Noye	3 681,34 €	2 576,94 €	1 104,40 €		
Mézières-en-Santerre	3 681,34 €	2 576,94 €	1 104,40 €		
Fouencamps	2 151,34 €	1 505,94 €	645,40 €		
Arvillers	2 501,34 €	1 750,94 €	750,40 €	1 140,63 €	1 140,63 €
Hangest-en-Santerre	2 501,34 €	1 750,94 €	750,40 €	1 140,63 €	1 140,63 €
Le Plessier Rozainvillers	2 501,34 €	1 750,94 €	750,40 €	1 140,63 €	1 140,63 €
TOTAL	20 349,38 €	14 244,56 €	6 104,81 €	3 421,88 €	3 421,88 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Entérine la conduite d'études complémentaires,
- Délègue au Bureau communautaire, toute décision en matière de mise en œuvre de ces études,
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de la compétence Aménagement de l'Espace Cadre de vie à signer les documents en rapport avec cette décision sous réserve des délibérations favorables des MO concernés,
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de la compétence Aménagement de l'Espace Cadre de vie à signer le contrat d'AMO avec l'AMEVA portant sur les études complémentaires el lien avec les choix de zonage d'assainissement - sous réserve des délibérations favorables des MO concernés.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 28 Juin 2018 A MOREUIL
Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....

CCALN
144, rue du Cardinal Mercier
80110 MOREUIL
secretariat@avrelucenoye.fr

à

Sous-préfecture de Montdidier
7, rue Jean Dupuy
80500 MONTDIDIER
SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER
04 JUL. 2018

ARRIVÉE

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Délibération : Compétence Eau et Assainissement / Etudes de faisabilité assainissement - conventions	2018.28-06-01	/
Délibération : convention tripartite CC2SO CCALN association sucres d'orge	2018.28-06-02	/
Délibération : aménagement du temps de travail – services techniques	2018.28-06-03	/
Délibération : aménagement du temps de travail – services techniques	2018.28-06-03	
Délibération : modalités d'ouverture du compte épargne temps	2018.28-06-04	/
Délibération : Modalités de réallsation des heures supplémentaires et complémentaires	2018.28-06-05	/
Délibération : Indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés	2018.28-06-06	/
Délibération : Indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants	2018.28-06-07	/
Délibération : Délibération portant sur l'organisation de la journée de solidarité	2018.28-06-08	/
Délibération : Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Somme – Projet Somme 100% FTTH – Adoption du programme et du règlement financier	2018.28-06-09	/
Délibération : RGPD – Conventionnement avec l'ADICO	2018.28-06-10	/
Délibération : Convention de mise à disposition avec la commune de Cottenchy	2018.28-06-11	/
Délibération : Conseil syndical du pôle métropolitain – représentants CCALN	2018.28-06-12	/

Fait à Moreuil, le 3 Juillet 2018.

Cachet de la collectivité et signature



La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.